

Préface

Structure du rapport

Le rapport annuel est organisé selon la structure des crédits du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Manitoba. Il reflète les crédits autorisés au Ministère et approuvés par l'Assemblée législative. Le rapport contient de l'information sur les objectifs du Ministère et les résultats réels obtenus par affectation et sous-poste. Les renseignements sur le rendement financier sont accompagnés d'explications relatives aux écarts dans les dépenses et les recettes, ainsi que d'un tableau chronologique quinquennal redressé illustrant les dépenses et les effectifs du Ministère.

Mandat

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été créé en 2013 - 2014 en intégrant l'ancien ministère de l'Éducation et plusieurs secteurs de programmes relevant de l'ancien ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est responsable :

- de l'éducation de la petite enfance;
- des écoles de la maternelle à la 12^e année;
- de l'enseignement postsecondaire.

Le Ministère a pour responsabilité fondamentale de donner des instructions et d'octroyer des ressources pour appuyer l'éducation de la maternelle à la 12^e année (M - 12) dans les écoles publiques et les écoles indépendantes subventionnées, ainsi que d'établir des priorités et de répartir les fonds affectés par le gouvernement à l'éducation postsecondaire et à l'aide financière aux étudiants.

Le Ministère s'emploie à offrir à toute la population manitobaine une éducation de grande qualité, abordable et accessible en vue d'encourager l'établissement de liens harmonieux et cohérents au sein des systèmes d'éducation, d'apprentissage et de formation tout en favorisant aussi la contribution de ces systèmes aux objectifs économiques, culturels et sociaux de la province.

En plus de la définition des objectifs globaux en matière d'éducation, le Ministère est responsable du cadre législatif et réglementaire régissant les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12^e année et de l'enseignement postsecondaire.

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur représente la Province dans les négociations avec le gouvernement fédéral et les autres ordres de gouvernement provinciaux ou territoriaux et travaille étroitement avec les autres ministères du Manitoba pour appuyer les priorités stratégiques à l'échelle de la province et favoriser une orientation unifiée en matière d'éducation et de formation professionnelle au Manitoba.

Le Ministère est responsable du cadre législatif et réglementaire régissant les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12^e année et de l'enseignement postsecondaire. Le Ministère est aussi chargé d'établir une orientation politique pour les questions administratives liées au système d'éducation, en vertu des lois codifiées du Manitoba énumérées ci-dessous :

- *Loi sur l'administration scolaire*
- *Loi sur l'Université de Brandon*
- *Loi sur les collèges*
- *Loi sur les écoles communautaires*
- *Loi sur l'attribution de grades*

- *Loi sur l'administration scolaire*
- *Loi sur l'éducation internationale*
- *Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba*
- *Loi sur le Manitoba Institute of Trades and Technology*
- *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés*
- *Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences (Partie III.2)*
- *Loi sur les écoles publiques;*
- *Loi sur la Commission des finances des écoles publiques*
- *Loi sur l'aide aux étudiants*
- *Loi sur la pension de retraite des enseignants*
- *Loi sur l'Université de Saint-Boniface*
- *Loi sur le Collège universitaire du Nord*
- *Loi sur l'Université du Manitoba*
- *Loi sur l'Université de Winnipeg*

Responsabilités

La principale responsabilité du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est de :

- appuyer et favoriser l'enseignement et l'apprentissage de qualité à tous les niveaux de l'éducation au Manitoba;
- délimiter les rôles et les responsabilités au sein du système de l'éducation;
- mettre en œuvre et partager des pratiques exemplaires de recherche dans le cadre de l'engagement pour un système d'éducation de qualité.

Aperçu des programmes et des services

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, le budget des programmes et des services du Ministère a été réparti dans les postes principaux suivants : administration et finances, programmes scolaires, Bureau de l'éducation française, crédits d'impôt en matière d'éducation et de taxes scolaires, appui aux écoles, enseignement postsecondaire, Aide aux étudiants du Manitoba, Subventions en capital; et Coûts liés aux immobilisations.

Initiatives ministérielles

I. Éducation des Autochtones

Le mandat de la Direction générale de l'éducation des Autochtones (DGEA) est d'assurer la direction et la coordination des initiatives ministérielles qui se rattachent à l'éducation et à la formation professionnelle des Autochtones. La DGEA coordonne l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits du Manitoba afin de supprimer des obstacles systémiques au succès des étudiants autochtones. Dans ce cadre, elle collabore avec des partenaires pour mener des recherches, élaborer des politiques et des initiatives stratégiques pour l'amélioration de la réussite scolaire des élèves autochtones et favoriser la sensibilisation culturelle et la compétence afin que tous les élèves et les enseignants du Manitoba en apprennent sur l'histoire et les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuit.

Les objectifs de la DGEA sont de veiller à ce qu'il y ait une approche intégrée de l'éducation et de la formation professionnelle des Autochtones, des Métis et des Inuit au sein du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en collaboration avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord et le ministère de l'Emploi et de l'Économie.

II. Écoles primaires et secondaires

Le Manitoba compte 36 divisions scolaires, un district scolaire ayant un financement particulier et 59 écoles indépendantes qui reçoivent des fonds de la Province. Au cours de l'exercice 2015 - 2016, le gouvernement a versé un total de 1 382,4 millions de dollars aux divisions scolaires, aux écoles indépendantes, aux organismes à caractère éducatif et à la Caisse de retraite des enseignants, soit 1 318,9 millions au poste 16-5, Soutien aux écoles, et 63,5 millions au poste 16-8, Financement des immobilisations. De plus, 177,8 millions de dollars étaient accordés dans le cadre de la taxe d'aide à l'éducation et du surplus de la Commission des finances des écoles publiques en soutien aux divisions scolaires.

Pour l'année scolaire 2015 - 2016, des fonds additionnels de l'ordre de 2 % ou 25 millions de dollars ont été annoncés au soutien des divisions scolaires, avec une augmentation de 3 millions de dollars pour l'Initiative de réduction de l'effectif des classes de la maternelle à la 3^e année.

Le 30 septembre 2015, 183 304 élèves étaient inscrits dans les écoles publiques dont : 120 676 de la maternelle à la 8^e année, 59 407 au secondaire (9^e à 12^e année), 2 282 en prématernelle et 939 qui n'étaient dans aucune année d'études.

Toujours en date du 30 septembre 2015, 14 214 élèves fréquentaient des écoles indépendantes subventionnées. Le financement des écoles indépendantes pour les élèves admissibles est offert à des fins pédagogiques et de prestation de services, pour l'enfance en difficulté et pour l'acquisition de documents pédagogiques.

III. Enseignement postsecondaire

La Division de l'enseignement supérieur fournit des recommandations relatives aux nouveaux programmes et accorde des ressources financières aux universités publiques et aux collèges communautaires du Manitoba. Elle coordonne aussi les programmes postsecondaires et l'élaboration des politiques.

La Division de l'enseignement supérieur est responsable de l'attribution de fonds aux sept établissements d'enseignement postsecondaire publics de la province :

- Université du Manitoba
- Université de Winnipeg
- Université de Brandon
- Red River College
- Assiniboine Community College
- Collège universitaire du Nord
- Université de Saint-Boniface (y compris l'École technique et professionnelle)

Elle fournit aussi des subventions à :

- Canadian Mennonite University
- certains collèges confessionnels privés
 - o Steinbach Bible College
 - o Providence University College and Seminary
 - o William and Catherine Booth University College

En 2015 - 2016, les universités comptaient 45 457 étudiants de premier cycle (combiné) inscrits aux sessions régulières. Pour 2014 - 2015, 17 417 élèves étaient inscrits aux collèges. Les nombres des inscriptions aux collèges de 2015 - 2016 seront disponibles à l'automne 2016. Le montant total de la subvention à l'enseignement postsecondaire au Manitoba était de 682,9 millions en 2015 - 2016.

La Division de l'enseignement supérieur administre aussi la Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés et ses règlements dans le cadre de la Section de l'administration des établissements d'enseignement professionnel privés qui assure la protection des consommateurs en enregistrant les établissements d'enseignement professionnel privés dans la province et en veillant à la conformité des établissements.

L'Aide aux étudiants du Manitoba fournit une aide supplémentaire aux étudiants qui ne pourraient normalement pas se payer des études postsecondaires par leurs propres moyens. L'Aide aux étudiants du Manitoba administre le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et le Programme d'aide aux étudiants du Manitoba (PAEM) en versant divers prêts, subventions et bourses, ainsi que d'autres aides ciblées.

Les aides financières de l'Aide aux étudiants sont destinées aux résidents manitobains admissibles qui étudient dans des établissements désignés à l'intérieur ou à l'extérieur de la province. Les étudiants sont évalués individuellement afin de déterminer leurs besoins financiers et leur admissibilité aux différentes aides offertes par l'Aide aux étudiants du Manitoba.

Au cours de l'année de programme 2015 - 2016, l'Aide aux étudiants du Manitoba a offert 34,7 millions de dollars en prêts et 18 millions de dollars en subventions et en bourses à environ 11 800 étudiants manitobains. Environ 15 000 demandes de prêts aux étudiants du Canada et de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba ont été traitées en 2015 - 2016.

IV. Éducation internationale

L'éducation internationale est prime aux efforts du Manitoba pour la promotion d'un environnement d'apprentissage socialement et culturellement diversifié. Les étudiants internationaux font une contribution économique importante à la province.

Les données de 2015 indiquent qu'il y a plus de 10 200 étudiants internationaux au Manitoba, en grande partie de la Chine, du Nigeria, de l'Inde, du Pakistan et de la Corée du Sud, dont plus de 8 300 sont à l'enseignement supérieur. Les retombées économiques annuelles de ces étudiants internationaux sur l'économie manitobaine sont de plus de 320 millions de dollars et 1 640 emplois.

V. Section d'appui à la réussite scolaire

La Section d'appui à la réussite scolaire a été créée à l'automne 2014 en vue d'améliorer la réussite scolaire, surtout dans les domaines de la littératie et de la numératie.

Des séances régionales pour augmenter les capacités des enseignants à analyser, interpréter et utiliser les données ont été organisées à l'échelle de la province. À l'automne 2015, 29 divisions scolaires, ainsi que des membres du personnel du Ministère, ont participé à des ateliers de suivi de 2 jours, *Got Data? Now What?* En janvier 2016, un autre atelier de suivi a été organisé pour les 14 équipes des écoles et de divisions scolaires pour augmenter leurs capacités.

Le Comité consultatif provincial sur la réussite scolaire et le Groupe de travail sur la réussite et les données scolaires se sont réunis régulièrement pendant l'année 2015 - 2016 et ont travaillé en collaboration pour fournir des commentaires et des conseils sur l'élaboration d'un cadre d'amélioration continue — un nouveau processus de planification et de communication de rapports des divisions scolaires — devant permettre:

- d'examiner et d'analyser les données ventilées relatives à la réussite scolaire des élèves;
- de trouver des solutions en littératie et en numératie, domaines prioritaires du gouvernement provincial;
- d'inclure les plans et les rapports des subventions suivantes :
 - Subvention favorisant la réussite scolaire chez les élèves autochtones;

- Anglais langue additionnelle;
- Littératie et Numératie;
- d'évaluer leurs progrès, d'en assurer le suivi et d'en faire rapport.

Au cours de l'année 2015 - 2016, la Section d'appui à la réussite scolaire a travaillé avec le Groupe de travail sur la réussite et les données scolaires et des membres du personnel du Ministère afin de s'assurer que les divisions scolaires seront en mesure de fournir au Ministère électroniquement et annuellement les données relatives au bulletin scolaire. L'examen et l'analyse de ces données permettront au Ministère et aux divisions scolaires d'avoir une meilleure compréhension des résultats des élèves et des renseignements importants pour l'élaboration d'initiatives d'appui futures.

La Section d'appui à la réussite scolaire a également coordonné plusieurs ateliers du Ministère pour les directeurs d'école afin d'améliorer les capacités de ces derniers à appuyer les enseignants et à fournir la direction pédagogique en matière de numératie. De plus, trois numéros du bulletin d'information *La numératie, ça compte* ont été offerts aux divisions scolaires. Ces bulletins d'information ont été produits pour apporter de la clarté et plus de compréhension dans les domaines clés de la numératie, particulièrement dans l'enseignement de la maternelle à la 8^e année.

VI. Éducation au développement durable

L'Éducation au développement durable (EDD) « permet aux apprenants de prendre des décisions éclairées et de poser des gestes responsables qui tiennent compte de l'intégrité de l'environnement, de la viabilité économique et d'une société juste tout en respectant la diversité culturelle »¹. Les axes d'action prioritaires de l'EDD du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Manitoba comprennent : a) l'élaboration des plans d'école de l'EDD ou l'enchâssement de l'EDD dans les plans d'école existant, dans chaque école d'ici 2019; b) la promotion de l'introduction de l'EDD dans l'éducation des enseignants; c) la réorientation de la formation technique et professionnelle pour appuyer le développement durable et la transition vers l'économie verte et d) le renforcement de l'éducation au changement climatique. Ensemble avec le Ministère, un groupe d'intervenants de divers milieux a, par sa participation et sa collaboration actives, guidé les efforts pour encourager et mettre en œuvre l'EDD dans les écoles à l'échelle de la province.

¹ UNESCO : *Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'Éducation en vue du développement durable*, 2014.

